



21 Janvier 2014

Communiqué de presse de M. Philippe PLISSON,

Député de la XI^e circonscription de la Gironde

Président du Groupe d'Etude « Chasse et territoire » de l'Assemblée Nationale

Philippe PLISSON a réuni mardi 20 janvier les députés du groupe d'étude « Chasse et territoire » dont il est Président sur le sujet d'actualité de la prolongation de la chasse aux oies cendrées jusqu'au 10 février.

Bernard Baudin, Président de la Fédération Nationale des chasseurs, et Henri Sabarot étaient présents suite à son invitation.

Lors de cette réunion, ce ne sont pas moins de 29 députés de toutes sensibilités politiques qui étaient présents, dont Philippe Martin, ancien Ministre de l'Ecologie.

Le Président PLISSON a rappelé le chantier ouvert depuis plusieurs mois sur ce sujet en collaboration étroite avec la FNC en attente du rapport de l'ONCFS qui permet d'adosser la demande de prolongation de la chasse sur des données scientifiques validées, y compris par les associations environnementales dont la LPO et la FNE.

Après l'intervention de Bernard Baudin président de la FNC pour rappeler ce travail commun et évoquer les rencontres avec la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie pour présenter une demande de dérogation pour la chasse aux oies jusqu'au 10 février, Henri Sabarot, Président de l'ONCFS a présenté les conclusions du rapport de l'ONCFS qui établit :

1. qu'il n'y a effectivement qu'une seule population d'oies et que ce sont les mêmes qui sont gazées en Hollande et Belgique et chassées en France.
2. que les effectifs sont en progression multipliés par 2 en 6ans.
3. que ces mêmes oies sont détruites en Hollande et Belgique (130.000 environ pour un coût estimé à 23 millions d'euros)
4. que les balises GPS posées sur des oies ont démontré que la première oie a commencé à migrer le 11 février.

Sur cette base, le groupe chasse adresse un courrier à Madame la Ministre pour lui demander de signer une dérogation à la clôture de la chasse à l'oie cendrée au 31 janvier pour une période de 10 jours dans 63 départements conformément aux exigences de l'article 91.C de la directive européenne, les prélèvements étant infimes.

Le groupe chasse demande dans ce même courrier une rencontre avec la Ministre pour évoquer cette proposition pour cette année, et mettre en perspective les solutions durables à mettre en œuvre pour régler définitivement cette problématique récurrente.

Enfin, le groupe chasse a mandaté le Président PLISSON pour qu'il demande la mise en place d'une mission d'information parlementaire pluraliste sur le sujet des dates de chasse aux oies.

Philippe PLISSON, Président du groupe d'étude « Chasse et territoire »